

# Et si vous invitiez l'écomusée de Cuzals pour vos manifestations culturelles?

INFORMATIONS A DESTINATION  
DES EMPRUNTEURS

## SOMMAIRE

---

1	Ressources disponibles .....	2
2	Démarche préalable.....	2
3	Modalités du prêt .....	3
4	Recommandations techniques.....	3
4.1	Conditionnement et transport.....	3
4.2	Montage, démontage et manipulation.....	4
4.3	Présentation au public .....	4
5	Mise à disposition des collections dans le cadre de recherches scientifiques .....	5
	CONTACTS .....	5

## 1 RESSOURCES DISPONIBLES

Le Département s'est engagé dans une politique d'itinérance de ses collections ethnographiques, conservées à l'écomusée de Cuzals, afin de mettre à disposition du plus grand nombre les richesses patrimoniales du Lot.

L'écomusée de Cuzals dispose également des expositions itinérantes suivantes :

- *Légendes du Quercy : fées, drac, saints et autres merveilles*
- *Les 150 ans de la construction de la route du Célé*
- *Cuisines quercynaises : de l'ordinaire à la gastronomie*
- *Plantes et compagnie : entre sauvage et domestique*
- *Les Ingénieurs. Bricolage, récupération, création*

**La mise à disposition d'expositions et d'objets des collections est gratuite.**

## 2 DEMARCHE PREALABLE

Vous êtes :

- une association,
- un organisme public,
- une structure privée,

et vous souhaitez emprunter des objets faisant partie des collections ethnographiques départementales et / ou une exposition dans le cadre d'une manifestation culturelle.

► Adresser un courrier de demande à l'attention de :

Monsieur le président du Département du Lot  
Avenue de l'Europe – Regourd  
BP 291  
46005 CAHORS cedex 9

► Préciser :

- l'objet de la demande (prêt d'objets et/ou d'exposition)
- le type d'objets ou l'exposition que vous souhaitez emprunter.
- la nature de la manifestation,
- le lieu de la manifestation,
- la durée souhaitée du prêt.

### 3 MODALITES DU PRET

Une fiche de prêt est établie et soumise aux deux parties.

Dans le cas d'une mise à disposition d'objets, une attestation d'assurance est demandée à l'emprunteur. Les éventuelles dégradations sont assumées par l'emprunteur.

Il est convenu que l'emprunteur assure la logistique du prêt (transport et installation de l'exposition et / ou des objets). Une aide peut toutefois être sollicitée pour la préparation de la scénographie d'une exposition.

Les rendez-vous pour le départ et le retour des ressources prêtées sont convenus précisément avec l'écomusée.

Un constat d'état détaillé est établi au départ et au retour des objets des collections. Le constat d'état initial est joint à la fiche de prêt.

Tout support écrit (communication, publication, cartel d'objet,...) porte la mention « collections ethnographiques du Département du Lot – Ecomusée de Cuzals » et / ou « exposition réalisée par le Département du Lot – Ecomusée de Cuzals ». Un exemplaire de publication sera remis par l'emprunteur à l'issue de l'évènement.

L'emprunteur s'engage à respecter les recommandations techniques détaillées ci-après.

### 4 RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

#### 4.1 Conditionnement et transport

Chaque objet, conditionné à part ou dans une caisse, est identifié par une étiquette. Sa photographie est présente sur le constat d'état initial. En cas de grande fragilité (céramique, verre,...), il en est fait mention sur le conditionnement.

Les matériaux de conditionnement sont spécifiques (papier bulle, papier de soie, mousses, caisses...). Ils sont adaptés au transport et au stockage temporaire d'objets de musée. Il faut donc ouvrir les emballages avec précaution et les conserver avec leur étiquette de manière à pouvoir restituer les collections dans leur conditionnement initial. Aucun autre contenant ou emballage n'est accepté.

Lorsque les objets sont conditionnés en caisse, leur liste est affichée sur le couvercle. Il ne faut pas ajouter d'objet supplémentaire, pour éviter les risques de frottement, de casse, de couvercle bombé). Le nombre d'objets et leur ordre de rangement doivent être scrupuleusement respectés. Les objets lourds sont au fond, les légers au dessus. Avant fermeture de la caisse, les différentes pièces doivent être calées les unes contre les autres ou à l'aide de tampons plastifiés, sans forcer, comme elles l'étaient lors de l'emprunt.

Les objets ne doivent pas être empilés, pour éviter tout risque de casse ou dégradation.

Les panneaux bâches des expositions sont conditionnés en tubes identifiés. Lorsqu'ils sont imprimés sur un seul côté, ils sont roulés avec la face imprimée vers l'intérieur.

## **4.2 Montage, démontage et manipulation**

Pour manipuler les objets d'exposition, il est recommandé de :

- Ne pas porter de bagues ou bijoux conséquents
- Avoir les mains propres
- Transporter les objets un par un
- Porter les objets par le fond sans se servir des anses ou poignées
- Maintenir les parties amovibles

Sauf dans le cas de prêt de reproductions, de modèles réduits ou de matériel conçu à dessein pour un public spécifique (circuit pédagogique, accessibilités personnes en situation de handicap), les objets mis à disposition ne sont pas destinés à être manipulés par le public.

Pour les emprunts de longue durée, un dépoussiérage superficiel est possible à l'aide d'un plumeau. Aucun produit de nettoyage ni de l'eau ne doivent être appliqués sur les objets. Une éponge humide peut éventuellement être utilisée sur les panneaux d'exposition, avec beaucoup de précaution.

Lors de la restitution, il est fortement déconseillé de scotcher à outrance les emballages. L'usage de ciseaux, de couteau ou le forçage à l'ouverture peuvent être préjudiciables à l'objet.

## **4.3 Présentation au public**

Les objets et les expositions doivent être présentés dans un lieu sécurisé, abrité et sous la surveillance d'une personne. L'espace doit être fermé à clef en dehors des heures d'ouverture au public.

Les objets ne sont pas présentés en équilibre, sur un support fragile ou sur une voie de passage, pour éviter tout risque de chute. Ils ne sont pas non plus disposés directement au sol, sauf mention contraire.

Dans le cas d'objets volumineux, il est indispensable de s'assurer du bon accès de l'espace d'exposition (largeur des portes, étage par escalier ou ascenseur...).

Il est nécessaire de se référer au constat d'état initial, fourni avec la convention, fixant les conditions de présentation (présentation sous vitrine, à l'abri de la lumière par exemple).

L'emprunteur s'engage à respecter les systèmes d'accrochage des panneaux d'exposition. Ils doivent être manipulés avec précaution et ne doivent pas être modifiés.

## **5 MISE A DISPOSITION DES COLLECTIONS DANS LE CADRE DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES**

Les collections ethnographiques départementales sont accessibles dans le cadre de recherches scientifiques. Le demandeur devra auparavant fournir une présentation écrite de son sujet de recherches.

Les modalités de prêt d'objets des collections sont identiques à celles du prêt d'objets pour une manifestation culturelle.

Il est également possible de travailler sur le site de l'écomusée de Cuzals et d'avoir accès à certaines réserves.

Un exemplaire de publication ou de mémoire de recherche sera demandé.

### **CONTACT**

**DEPARTEMENT DU LOT – ECOMUSEE DE CUZALS – 46330 SAULIAC-SUR-CELE**

Adresse électronique : [cuzals@lot.fr](mailto:cuzals@lot.fr) ou [adeline.barillot@lot.fr](mailto:adeline.barillot@lot.fr)

Téléphone : 05 65 31 36 43 ou 05 65 36 24 19





Département du Lot  
Avenue de l'Europe – Regourd  
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9  
Tél. : 05 65 53 40 00  
Fax : 05 65 53 41 09  
Courriel : [departement@lot.fr](mailto:departement@lot.fr)  
[www.lot.fr](http://www.lot.fr)